

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 19 octobre 2020, à 14 h.

Sont présents par voie de visioconférence :

M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M^{me} Michelle Joly, conseillère

Assiste en personne :

M. Gilles Côté, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville, lequel assiste en personne.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance en personne :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe

Absents : M. Sylvain De Beaumont, conseiller
M. Sylvain Lévesque, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Tenue de la séance à huis clos
4. Période de questions portant sur l'ordre du jour
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
7. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021
8. Nomination des maires suppléants
9. Disponibilité des salles
10. Aventure VTT Chertsey - Droit de passage motoneiges
11. Demande au gouvernement du Québec - Retrait de l'article 81 du projet de Loi 67
12. Démarche d'achat local - Secteur bioalimentaire de Lanaudière - Charte d'engagement
13. Autorisation de signature - Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (BANQ) - Calendrier de conservation
14. Autorisation - Versement annuel des règlements d'emprunt 526-2018, 527-2018 et 550-2019
15. Demande d'aide financière - Ministère Santé et Services sociaux - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - Appel de projets 2020-2021
16. Demande d'aide financière à entériner - Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)
17. Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites pratiques d'activités de plein air 2018-2021 - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Sentiers de l'Amitié
18. Demande d'aide financière - Ministère de la Sécurité publique - Formation pompiers temps partiel - Années 2021-2022
19. Formation officiers Service incendie (à entériner) - Matières dangereuses opération (MDO)
20. Octroi de contrat - FNX Innov - Avenant 2 - Étude environnementale de site phase 2 - Confection nouvelle station d'épuration des eaux usées de type RBS

ORDRE DU JOUR (suite)

21. Mandat M^e Rino Soucy, avocat - Procédure en Cour supérieure - Dossiers d'urbanisme de non-conformité à la réglementation municipale
22. Octroi de contrat - Aréo-Feu Ltée - Appel d'offres 2020-034 - Appareils de protection respiratoire_isolants autonomes
23. Autorisation de formation - M. Pierre Yves Beauchemin - Tirer le meilleur des réseaux sociaux
24. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP) - Tarification 2021
25. Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) - Renouvellement d'adhésion 2020
26. Demande d'arrêt routier - Groupe des Montagnards de Chertsey - 28 et 29 novembre 2020
27. Demande d'arrêt routier - Centre communautaire de la Ouareau - 17 et 18 octobre 2020
28. Achat d'une caméra thermique - 1200 Degrés (Boivin & Gauvin) - Service incendie et sécurité publique
29. Achat de boyaux - L'Arsenal - Service incendie et sécurité publique
30. Reddition de comptes - RIRL 2017-679 - Réfection divers tronçons
31. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - MLC Associés inc. - Appel d'offres 2018-007 Services professionnels - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection de diverses rues (MRDC, Castor, Soleil, ch. Lac-Brûlé)
32. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Solmatech - Appel d'offres 2020-006 - Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection ch. du Lac-Brûlé
33. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Groupe ABS - Appel d'offres 2020-005 Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil
34. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil
35. Libération de retenue contractuelle - 9306-1380 Québec Inc. Appel d'offres 2018-001 - Réfection 5^e Rang et chemin Michel
36. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 8 - Excavation Normand Majeau - Appel d'offres 2019-011 - Réfection diverses rues
37. Libération de retenue contractuelle - Excavation Normand Majeau - Appel d'offres 2019-011 - Réfection diverses rues
38. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - 9306-1380 Québec inc. - Appel d'offres 2020-006 - Réfection ch. du Lac-Brûlé
39. Nomination d'un membre - Comité consultatif d'urbanisme
40. Demande d'aide financière - Règlement 585-2020 - 538-544, chemin de l'Église Lot 3 901 240
41. Règlement 596-2020 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux
42. Règlement 597-2020 amendant le Règlement 172-98 relatif à l'acquisition et la gestion du barrage du lac Beaulne par le retrait du paragraphe 0.6 du préambule
43. Adoption des comptes fournisseurs
44. Rectifications budgétaires
45. Dépôt de l'état des activités financières
46. Dépôt des états financiers comparatifs 2019-2020
47. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
48. Le maire vous informe
49. Période de questions
50. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Tenue de la séance à huis clos

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-078, daté du 10 octobre 2020 qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être filmée et publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

POUR CES MOTIFS,

2020-360

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance et les séances subséquentes, jusqu'à nouvel ordre, soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

4. Période de questions portant sur l'ordre du jour

5. Adoption de l'ordre du jour

2020-361

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2020-362

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 septembre 2020 et de l'ouverture de soumissions du 14 octobre 2020, tels que rédigés.

7. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021

2020-363

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les dates des séances ordinaires du conseil, pour l'année 2021, soient fixées selon le calendrier ci-après :

Lundi 18 janvier	Lundi 19 juillet
Lundi 15 février	Lundi 16 août
Lundi 15 mars	Lundi 20 septembre
Lundi 19 avril	Lundi 4 octobre
Lundi 17 mai	Lundi 15 novembre
Lundi 21 juin	Lundi 6 décembre
	Mardi 7 décembre (adoption budget 2022)

Toutes les séances ordinaires du conseil sont tenues à la salle municipale, le troisième lundi de chaque mois à 19 h, sauf exception.

8. Nomination des maires suppléants

2020-364

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que les conseillers ci-après soient désignés comme maire suppléant et qu'il leur soit désigné un remplaçant ou remplaçante, advenant tout empêchement, selon les périodes déterminées suivantes :

- Du 17 novembre 2020 au 26 janvier 2021
M. Gilles Côté, district 2 - Remplaçant : M. Sylvain Lévesque
- Du 27 janvier 2021 au 8 avril 2021
M. Michel Robidoux, district 3 - Remplaçant : M. Gilles Côté
- Du 9 avril 2021 au 18 juin 2021
M^{me} Diana Shannon, district 4 - Remplaçant : M. Michel Robidoux
- Du 19 juin 2021 au 28 août 2021
M^{me} Michelle Joly, district 5 - Remplaçante : M^{me} Diana Shannon
- Du 29 août 2021 au 6 novembre 2021
M. Sylvain Lévesque, district 6 - Remplaçante : M^{me} Michelle Joly

9. Disponibilité des salles

ATTENDU la résolution numéro 2020-238 à l'effet qu'aucune salle ne soit prêtée aux organismes, sauf pour les activités reliées au culte, ceci dans le but d'éviter la propagation du coronavirus;

ATTENDU les demandes reçues par les organismes lors de la séance du conseil du 21 septembre 2020;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé publique a créé divers paliers de couleurs et que chaque couleur donne des consignes précises, quant au nombre de personnes que nous pouvons accueillir dans nos locaux.

POUR CES MOTIFS,

2020-365

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement qu'à compter du 28 octobre 2020, la gestion du prêt des locaux soit réalisée en fonction du palier de couleur de notre zone, selon le tableau en annexe. Nonobstant la grille tarifaire du règlement 506-2017, aucuns frais de location ne seront chargés aux organismes jusqu'à nouvel ordre. Les organismes qui utiliseront nos locaux devront signer une entente avec la Municipalité, à l'effet qu'ils respecteront les consignes sanitaires en vigueur. Des vérifications aléatoires seront effectuées par les employés du Service des loisirs et de la culture, afin de vérifier si les consignes sont respectées. Advenant un manquement à l'entente, l'organisme pourrait se voir retirer le droit d'utiliser nos locaux.

10. Aventure VTT Chertsey - Droit de passage motoneiges

ATTENDU QUE l'entreprise Aventure VTT, commerce de location et de randonnées guidées de véhicules tout-terrain, est établie au 7520, rue Principale à Chertsey;

10. Aventure VTT Chertsey - Droit de passage motoneiges (suite)

ATTENDU QU' afin de favoriser la rentabilité du commerce, l'entreprise Aventure VTT sollicite l'appui du conseil pour qu'il permette la circulation des motoneiges, tel que décrit ci-dessous, du 7520, rue Principale au 7170, rue Principale, afin de permettre la circulation des véhicules de son commerce jusqu'au sentier fédéré de la route 125, à l'aller et au retour;

ATTENDU QUE le représentant d'Aventure VTT a obtenu l'appui de 21 résidents de la rue Principale directement affectés par sa demande et que tout s'est bien déroulé;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626 alinéa 14 du Code de la sécurité routière, la Municipalité peut permettre la circulation de véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin municipal, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE l'autorisation de la Municipalité est requise pour permettre aux motoneiges de circuler sur les voies de circulation municipales;

ATTENDU QU' AVENTURE VTT contribue à l'apport économique et touristique de la Municipalité et de la région de Lanaudière.

POUR CES MOTIFS,

2020-366

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil autorise la circulation des motoneiges en groupes guidés par l'entreprise, sur un tronçon d'environ 550 mètres seulement, soit du 7520, rue Principale au 7170, rue Principale.

L'autorisation de circuler est accordée entre 9 h et 21 h.

La présente autorisation est soumise aux dispositions de la Loi sur les véhicules hors route et de sa réglementation, qui devront être respectées ainsi que le Code de la Sécurité routière. Tout utilisateur et/ou conducteur de motoneige autorisée doit se conformer aux obligations et aux règles prévues.

11. Demande au gouvernement du Québec - Retrait de l'article 81 du projet de Loi 67

ATTENDU l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49, déposé à l'automne 2019, de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage, en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

ATTENDU QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

11. Demande au gouvernement du Québec - Retrait de l'article 81 du projet de Loi 67 (suite)

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU l'importance, pour les municipalités, de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb), dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

ATTENDU QU' il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités, alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

ATTENDU l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec ce projet de loi.

POUR CES MOTIFS,

2020-367

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec, ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale, son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

11. Demande au gouvernement du Québec - Retrait de l'article 81 du projet de Loi 67 (suite)

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion, afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

12. Démarche d'achat local - Secteur bioalimentaire de Lanaudière - Charte d'engagement

ATTENDU QUE la démarche d'achat local consiste à améliorer l'approvisionnement responsable et l'achat de produits bioalimentaires lanaudois, lors d'événements et de rencontres professionnelles;

ATTENDU QUE toutes les sphères de consommation alimentaires des secteurs corporatifs, institutionnels, municipaux et événementiels sont visées par cette initiative.

POUR CES MOTIFS,

2020-368

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité adhère à la démarche d'achat local : secteur bioalimentaire de Lanaudière, en signant la Charte d'engagement et s'engage ainsi à favoriser l'achat lanaudois lors des événements et rencontres professionnelles, à échanger une fois par année avec le CDBL qui évaluera la démarche et à adopter des pratiques écoresponsables lors des événements. M. Pierre-Yves Beauchemin, directeur du Service des communications et du développement économique, est identifié à titre de personne-ressource; celui-ci diffusera les outils disponibles afin de faciliter l'achat et l'affichage de produits alimentaires lanaudois auprès de la Municipalité.

13. Autorisation de signature - Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (BANQ) - Calendrier de conservation

ATTENDU QU' en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU' en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

13. Autorisation de signature - Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (BANQ) - Calendrier de conservation (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey est un organisme public visé par cette loi;

ATTENDU QUE par son règlement 485-2016 intitulé « Règlement déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité ainsi que certains autres pouvoirs », la Municipalité de Chertsey ne prévoit pas la matière de la présente résolution.

POUR CES MOTIFS,

2020-369

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey.

14. Autorisation - Versement annuel des règlements d'emprunt 526-2018, 527-2018 et 550-2019

2020-370

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser les versements annuels en capital et intérêts nécessaires aux remboursements du règlement 526-2018 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 3 300 000 \$ et un emprunt de 2 970 000 \$ pour procéder aux travaux de réfection de 13 tronçons de rues », du règlement 527-2018 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 900 000 \$ pour procéder aux travaux de réfection de 2 tronçons de rues » et du règlement 550-2019 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 275 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Grenier Nord (ptie) et du chemin du Lac-Paré (ptie) », à même le fonds général de la Municipalité, au poste fonds spécial réseau routier, et ce, à partir de l'émission initiale des emprunts.

15. Demande d'aide financière - Ministère Santé et Services sociaux - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - Appel de projets 2020-2021

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), la Municipalité de Chertsey a adopté une Politique et un plan d'action MADA, lesquels sont venus à échéance en décembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre son engagement auprès des aînés pour encourager leur participation active au sein de la communauté chertsoise;

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés offre un soutien financier à la Municipalité pour le dépôt d'un appel de projets, pour la mise à jour de sa Politique et la rédaction d'un plan d'action permettant de cibler des orientations claires.

15. Demande d'aide financière - Ministère Santé et Services sociaux - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - Appel de projets 2020-2021 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2020-371

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyée par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité dépose, auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés - Appel de projets 2020-2021, visant à permettre la rédaction d'un nouveau plan d'action et la mise à jour de la Politique MADA de Chertsey.

Le membre du conseil municipal désigné responsable du dossier « aînés » est M^{me} Michelle Joly et M^{me} Kim Baumgarten, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière, ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

Le montant total du projet déposé est de 24 000 \$, dont la Municipalité assumera 50 % des coûts, soit la somme de 12 000 \$.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité pour les années concernées.

16. Demande d'aide financière à entériner - Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)

ATTENDU la situation précaire des organismes de Chertsey causée par les effets de la pandémie du coronavirus;

ATTENDU QUE les organismes de Chertsey répondent aux critères d'admissibilité du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire.

POUR CES MOTIFS,

2020-372

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière, au programme du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC), déployé par Fondations communautaires du Canada.

Toute somme reçue sera distribuée selon des critères spécifiques qui seront autorisés par le conseil.

La directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture est autorisée à signer la demande et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

17. Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites pratiques d'activités de plein air 2018-2021 - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Sentiers de l'Amitié

2020-373

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey autorise la présentation du projet de mise à niveau de ses sentiers pédestres, ainsi que la création d'un parcours d'hébertisme, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

17. Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites pratiques d'activités de plein air 2018-2021 - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Sentiers de l'Amitié (suite)

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Chertsey à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Chertsey désigne la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

18. Demande d'aide financière - Ministère de la Sécurité publique - Formation pompiers temps partiel - Années 2021-2022

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE pour les années 2021 et 2022, la Municipalité prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompiers I, de 15 pompiers pour le programme Pompiers II, 3 pompiers pour le programme auto-sauvetage, 3 pompiers pour les matières dangereuses opération (MDO), 3 opérateurs d'autopompe, 5 pompiers pour la formation désincarcération, 15 pompiers pour la formation véhicules électriques et hybrides et 3 pompiers pour le cours officiers non urbains;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

18. Demande d'aide financière - Ministère de la Sécurité publique - Formation pompiers temps partiel - Années 2021-2022 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2020-374

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2021-2022, au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie.

19. Formation officiers Service incendie (à entériner) - Matières dangereuses opération (MDO)

2020-375

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil entérine la formation de MM. Rémi Quenneville, Tomy Rivest, Simon Perreault et Jules Foucher, pompiers à temps partiel, intitulée « Matières dangereuses opération », donnée par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée. Le coût de la formation de 1 500 \$ par candidat (plus taxes si applicables), ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont assumés par la Municipalité.

Cette somme est disponible à même la subvention accordée à la Municipalité par le ministère de la Sécurité publique et gérée par la MRC de Matawinie.

20. Octroi de contrat - FNX Innov - Avenant 2 - Étude environnementale de site phase 2 - Confection nouvelle station d'épuration des eaux usées de type RBS

2020-376

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de confier à la firme FNX Innov le contrat pour procéder à une étude environnementale de site (phase 2), dans le cadre du projet de confection d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées de type RBS, pour un montant de 6 000 \$ (plus taxes si applicables), selon l'avenant numéro 2 en date du 16 septembre 2020.

Les frais de déplacement et autres dépenses sont inclus au présent montant forfaitaire.

Cette dépense est autorisée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.

21. Mandat M^e Rino Soucy, avocat - Procédure en Cour supérieure - Dossiers d'urbanisme de non-conformité à la réglementation municipale

2020-377

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de mandater M^e Rino Soucy, avocat, afin d'entamer, en Cour supérieure du Québec, les procédures légales nécessaires concernant les infractions à la réglementation municipale constatées aux propriétés situées au :

- 130, rue de la Rive - matricule 7102-90-7108
- 181, av. Allard - matricule 7405-29-5763
- 3890, chemin de l'Église - matricule 7709-62-2637
- 14690, route 335 - matricule 7300-31-3228

La directrice générale ou le directeur du Service de l'urbanisme, M. Omar Moussaoui, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

22. Octroi de contrat - Aréo-Feu Ltée - Appel d'offres 2020-034 - Appareils de protection respiratoire isolants autonomes

2020-378

À la suite de l'ouverture de soumissions du 14 octobre 2020, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-034, il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'achat d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes, pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur Aréo-Feu Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 80 280,67 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

23. Autorisation de formation - M. Pierre Yves Beauchemin - Tirer le meilleur des réseaux sociaux

2020-379

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que M. Pierre-Yves Beauchemin, directeur du Service des communications, soit autorisé à assister à une formation en ligne offerte par l'Union des municipalités du Québec, intitulée « Tirer le meilleur des réseaux sociaux », qui aura lieu les 3 et 6 novembre 2020. Le coût d'inscription de 327,39\$ (taxes incluses) est assumé par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

24. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP) - Tarification 2021

2020-380

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP), de la facture pour les services de soutien au développement et à l'informatique pour l'année 2021, soit 2,95 \$ par résident. Ces contributions sont basées en fonction de la population résidente, tel qu'établi au décret qui paraîtra dans la Gazette officielle du Québec en décembre 2020.

Cette somme sera prévue au fonds général 2021 de la Municipalité.

25. Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) - Renouvellement d'adhésion 2020

2020-381

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle son adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et qu'un montant de 125 \$ (plus taxes si applicables) soit défrayé à cette fin.

M^{me} Michelle Joly est la personne désignée par la Municipalité pour voter à l'assemblée générale annuelle de cet organisme.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

26. Demande d'arrêt routier - Groupe des Montagnards de Chertsey - 28 et 29 novembre 2020

2020-382

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme Groupe des Montagnards de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier les 28 et 29 novembre 2020, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre d'une collecte de fonds pour les paniers de Noël 2020. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité.

27. Demande d'arrêt routier - Centre communautaire de la Ouareau - 17 et 18 octobre 2020

2020-383

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'entériner la requête de l'organisme Centre communautaire de la Ouareau, à l'effet d'autoriser un arrêt routier les 17 et 18 octobre 2020, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre d'une collecte de fonds pour cet organisme. L'organisme s'est engagé à respecter les règles de sécurité.

28. Achat d'une caméra thermique - 1200 Degrés (Boivin & Gauvin) - Service incendie et sécurité publique

2020-384

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'une caméra thermique pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur 1200 Degrés (Boivin & Gauvin), au coût total de 7 915 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

29. Achat de boyaux - L'Arsenal - Service incendie et sécurité publique

2020-385

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat de boyaux pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur L'Arsenal, au coût total de 6 640 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

30. Reddition de comptes - RIRL 2017-679 - Réfection divers tronçons

ATTENDU QU' en conformité avec l'article 5.9 de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de travaux de réfection de divers tronçons, en vertu du Programme de Réhabilitation du réseau routier local - volet Redressement des infrastructures routières locales, la Municipalité doit notamment confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet;

ATTENDU l'émission du certificat de fin des ouvrages du 30 septembre 2020, de M. Marc-Antoine Giguère, ing. de la firme Parallèle 54 Expert Conseil, pour l'exécution des travaux de réfection.

30. Reddition de comptes - RIRL 2017-679 - Réfection divers tronçons (suite)

POUR CES MOTIFS,

2020-386

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet, relativement aux travaux de réfection de divers tronçons, tel qu'en fait foi l'attestation de M. Marc-Antoine Giguère, ing., de la firme Parallèle 54 Expert Conseil, dans la correspondance du 30 septembre 2020.

31. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - MLC Associés inc. - Appel d'offres 2018-007 - Services professionnels - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection de diverses rues (MRDC, Castor, Soleil, ch. Lac-Brûlé)

2020-387

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme MLC Associés inc., d'un montant de 11 195,70 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - réfection de diverses rues (ch. Marie-Reine-des-Coeurs, av. du Castor, rue du Soleil, ch. du Lac-Brûlé), dans le cadre de l'appel d'offres 2018-007.

32. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Solmatech - Appel d'offres 2020-006 - Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection ch. du Lac-Brûlé

2020-388

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Solmatech, d'un montant de 4 423,67 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux - réfection ch. du Lac-Brûlé, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-006.

33. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Groupe ABS - Appel d'offres 2020-005 Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection ch. Marie-Reine-des-Coeurs, avenue du Castor et rue du Soleil

2020-389

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Groupe ABS, d'un montant de 5 429,11 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux - réfection ch. Marie-Reine-des-Coeurs, av. du Castor, rue du Soleil, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-005.

34. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Coeurs, avenue du Castor et rue du Soleil

2020-390

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la compagnie Excavation Carroll inc., d'un montant de 949 820,21 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du ch. Marie-Reine-des-Coeurs, avenue du Castor et rue du Soleil, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-005.

35. Libération de retenue contractuelle - 9306-1380 Québec Inc. Appel d'offres 2018-001 - Réfection 5^e Rang et chemin Michel

2020-391

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que suite à la recommandation de la firme Parallèle 54 Expert Conseil, le conseil autorise la libération de retenue contractuelle, à la compagnie 9306-1380 Québec inc., d'un montant de 49 840,24 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du 5^e Rang et chemin Michel, dans le cadre de l'appel d'offres 2018-001.

36. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 8 - Excavation Normand Majeau - Appel d'offres 2019-011 - Réfection diverses rues

2020-392

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la compagnie Excavation Normand Majeau, d'un montant de 140 091,14 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection de diverses rues, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-011.

37. Libération de retenue contractuelle - Excavation Normand Majeau - Appel d'offres 2019-011 - Réfection diverses rues

2020-393

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil autorise la libération de retenue contractuelle, à la compagnie Excavation Normand Majeau, d'un montant de 146 727,47 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection de diverses rues, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-011.

38. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - 9306-1380 Québec inc. - Appel d'offres 2020-006 - Réfection ch. du Lac-Brûlé

2020-394

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la compagnie 9306-1380 Québec inc., d'un montant de 416 114,68 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du ch. du Lac-Brûlé, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-006.

39. Nomination d'un membre - Comité consultatif d'urbanisme

2020-395

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil procède à la nomination de M. Luc Paradis à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée d'un (1) an.

40. Demande d'aide financière - Règlement 585-2020 - 538-544, chemin de l'Église Lot 3 901 240

ATTENDU QUE

dans le cadre du Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels, des enseignes et bâtiments commerciaux, ainsi que des enseignes et bâtiments du secteur communautaires (règlement 585-2020), le demandeur, 9088-0782 Québec inc., sollicite les différentes instances municipales afin d'obtenir cette aide financière.

La demande sollicitée touche les travaux suivants :

- L'installation de poteaux victoriens;
- L'installation de garniture au-dessous du toit;
- L'installation de corbeaux décoratifs sur chaque section;
- Remplacement des rampes, poteaux, mains courantes et barreaux;
- Remplacement de l'escalier et de la rampe de côté;
- Remplacement de l'escalier avant;
- Ajout de finition au bas du mur avant en bois;
- Ajout de bancs décoratifs à l'avant de chaque côté de l'escalier;

40. Demande d'aide financière - Règlement 585-2020 - 538-544, chemin de l'Église Lot 3 901 240 (suite)

ATTENDU QUE la demande respecte en tout point l'article 4 - Travaux d'amélioration des façades d'un bâtiment du règlement 585-2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-396

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels, des enseignes et bâtiments commerciaux, ainsi que des enseignes et bâtiments du secteur communautaires (règlement 585-2020), déposée par le demandeur 9088-0782 Québec inc., concernant la rénovation extérieure du bâtiment principal situé sur le lot 3 901 240.

Le montant maximal de l'aide financière est de 3 916,62 \$ et représente un montant de 50 % de la dépense totale.

Cette acceptation est **conditionnelle** à ce que le demandeur procède au rafraîchissement de la peinture sur la façade du bâtiment principal donnant sur le chemin de l'Église, ainsi que du côté du bâtiment principal donnant sur l'avenue du Curé-Paré. De plus, suite à la recommandation du CCU, le conseil inclut l'ensemble du bâtiment principal pour un rafraîchissement complet de la peinture, à l'exception du côté est du bâtiment et exige, tel que recommandé par le CCU, que les couleurs de la peinture s'harmonisent entre elles, selon le plan d'implantation et d'intégration architectural du Village.

Malgré la recommandation du CCU, le conseil exclut l'aménagement d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. Finalement, afin d'assurer une exécution complète des travaux, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de retenir une somme d'argent déterminée à leur discrétion. Ainsi, un montant de 750 \$ sera conservé par la Municipalité jusqu'à la réalisation complète desdits travaux de peinture.

41. Règlement 596-2020

Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

ATTENDU l'article 433.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), en vertu duquel une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE le conseil estime opportun d'adopter un règlement déterminant les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge, à toutes fins que de droit, la résolution 2016-352 et toute autre résolution et/ou règlement antérieurs adoptés à cet effet;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 21 septembre 2020;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 21 septembre 2020.

41. Règlement 596-2020 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2020-397

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 596-2020 intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux ».

42. Règlement 597-2020

Règlement amendant le Règlement 172-98 relatif à l'acquisition et la gestion du barrage du lac Beaulne par la Municipalité de Chertsey par le retrait du paragraphe 0.6 du préambule

ATTENDU QUE le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 21 décembre 1998, le règlement 172-98 relatif à l'acquisition et la gestion du barrage du lac Beaulne;

ATTENDU QUE le paragraphe 0.6 du préambule du règlement 172-98 stipule ce qui suit : « Considérant qu'il est entendu et compris que si des travaux doivent être exécutés par la Municipalité pour réparer ou reconstruire le barrage en tout ou en partie, le coût de ceux-ci sera réparti aux seuls propriétaires concernés du lac Beaulne »;

ATTENDU le Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux, adopté à la séance ordinaire du 16 mars 2020;

ATTENDU QUE par souci de cohérence, le conseil désire amender le paragraphe 0.6 du préambule du règlement 172-98;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 21 septembre 2020;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 21 septembre 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-398

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 597-2020 intitulé « Règlement amendant le Règlement 172-98 relatif à l'acquisition et la gestion du barrage du lac Beaulne par la Municipalité de Chertsey par le retrait du paragraphe 0.6 du préambule ».

43. Adoption des comptes fournisseurs

2020-399

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de septembre 2020 au montant de 1 814 997,86 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 septembre 2020, au montant de 1 319 119,82 \$ et en autorise le paiement.

43. Adoption des comptes fournisseurs (suite)

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

44. Rectifications budgétaires

2020-400

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 6 000 \$, telles que montrées au tableau du 8 octobre 2020 préparé par M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances et incluses en annexe du présent procès-verbal.

45. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020.

46. Dépôt des états financiers comparatifs 2019-2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Linda Paquette, dépose au conseil municipal les états financiers comparatifs 2019-2020, tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, préparés en date du 30 septembre 2020.

47. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

En vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E.2.2), tous les membres du conseil ont déposé, dans le délai imparti, leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

48. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours. Il informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

49. Période de questions

On ne compte aucune personne dans l'assistance, puisque la séance se tient à huis clos en raison des mesures mises en place pour contrer la propagation du coronavirus (COVID-19). Cependant, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché à l'endroit désigné par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook et l'écran numérique. Le maire répond aux questions qui ont été reçues par courriel.

50. Levée de la séance

2020-401

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 14 h 45.

Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

Maire